

## Création du cabinet d'avocats LexLau



Me **Charles Epée** et ses collaborateurs ont le plaisir d'annoncer la création de leur cabinet d'avocats dénommé **LexLau**.

**LexLau**, qui forge sa particularité dans sa devise "*La Créativité au service de l'Équité pour un résultat personnalisé*", adopte une approche S.M.A.R.T. de la gestion de ses dossiers et litiges.

**LexLau** concentre et développe ses activités autour :

- du droit des contrats
- de la responsabilité civile
- des nouvelles technologies et de la protection des données
- du contentieux administratifs et judiciaires
- de la fiscalité internationale
- du droit de l'ohada.

**LexLau** conseille et accompagne également les entreprises et particuliers dans leur activité ou implémentation d'activités en Afrique.